



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 04/03/2024

OBJET : Avis sur le projet de PPRNI du Morgon et du Nizerand

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre d'exprimés : 26

Date convocation 23/02/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le quatre mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Karim MOYENIN OUARDI, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Absent : Céline BABUS, Alexis VERMOREL, Didier RICHERD

Procurations :

Luc FERJULE à Max DURMARQUE

Marie-Claire PAQUET à Liliane BLAISE

Marie-Hélène BERNARD à Daniel POMERET

Pascale ANTHOINE à Ouda MECHAIN

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

La réalisation du plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI) du Morgon et du Nizerand a été prescrite le 3 janvier 2019 par arrêté préfectoral.

Conformément à l'article R. 562-7 du Code de l'environnement, le projet dudit plan doit être soumis à l'avis du conseil municipal.

Le courrier de lancement de la phase de consultation, le projet de note de présentation, le projet de règlement, le bilan de la concertation et les cartes d'aléas, d'enjeux et de zonage réglementaire ont été mis à la disposition des membres du Conseil Municipal

019/2024

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le

ID : 069-216900092-20240304-0192024-DE



préalablement à la séance. Une synthèse du projet et de ses impacts pour le territoire de la commune de Anse est présentée à l'assemblée délibérante.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) **EMET** un avis favorable sur ce projet avant la phase d'enquête publique

2°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel HOMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND